

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

19 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. LAPTEVA, P. GUINOT, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, A. NEUSSER,

Absents : V. KRYCK, M. FOURNIER,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE,

Procurations: C. BIOLAY à O. GUICHARD, H. GRANGE à M. CHALENDAR,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

3. Enfance Jeunesse – Adhésion à l'UFOLEP de l'Ain

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) est un partenaire des politiques éducatives et sportives des communes.

L'UFOLEP et les fédérations du vélo accompagnent l'opération « Savoir rouler à vélo », initiée par le gouvernement et tournée vers l'apprentissage des enfants dès l'école. Généraliser l'apprentissage du vélo pour tous les enfants avant l'entrée au collège : c'est l'ambition de l'opération « Savoir rouler à vélo », formalisée en janvier 2018 lors d'un comité interministériel à la Sécurité routière présidé par le Premier ministre.

Les 3 étapes du "Savoir rouler à vélo" sont les suivantes :

- 1^{ère} étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2^{ème} étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3^{ème} étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

La commune d'Ornex s'appuie sur l'association UFOLEP, en collaboration avec les enseignants, pour mettre en place, sur les temps scolaires auprès des élèves de CM1 et CM2 des deux écoles de la commune, les dix heures de contenus du SAVOIR ROULER À VÉLO.

Le service de police municipale est associé à la démarche et contribue au bon déroulement des séances de formation des enfants. L'objectif, à terme, est d'assurer les formations des élèves au « Savoir rouler à vélo », uniquement avec le service de police municipale.

Pour que Monsieur le Maire puisse signer la convention de partenariat entre l'UFOLEP et la Mairie d'Ornex, il convient au préalable que le conseil municipal délibère pour adhérer à cette association qu'est l'UFOLEP, et que l'UFOLEP de l'Ain procède ainsi à l'affiliation de la Mairie d'Ornex.

Le coût de l'adhésion 2023 à l'UFOLEP de l'Ain est de 154€ TTC, et celui des 8 séances du « savoir rouler à vélo » est de 4 500€ TTC.

Considérant que Monsieur le maire a la délégation du Conseil municipal pour signer la convention pour le « savoir rouler à vélo », et qu'il n'est pas utile de faire délibérer le conseil municipal pour sa signature,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :


- **VALIDE** l'affiliation de la commune d'Ornex à l'UFOLEP de l'Ain,
- **AUTORISE** le maire à signer le formulaire d'adhésion
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

Fait à Ornex, le 23 juin 2023

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 23 juin 2023

Affiché le : 23 juin 2023

Olivier GUICHARD
1^{er} adjoint